

Département de Seine-et-Marne
Commune de Villiers-sous-Grez
Compte rendu du Conseil Municipal du 11 septembre 2017

Présents : Yves LECHEVALLIER, Maire, Gérard MORET, Véronique GIRARD Anne-Marie THIBAUT adjoints et Philippe BEAUDOIN, Michet COTEROT, David VIRATEL, Emmanuel HOUDANT, Jérôme CHAMPION conseillers municipaux.

Absents excusés : Régine REY (donne pouvoir à Gérard MORET)
Cédric THIBAUT (donne pouvoir à Anne-Marie THIBAUT), Ludovic JEANNOTIN (donne pouvoir à Emmanuel HOUDANT)

Absent : Gilles CABARDOS

Secrétaire : Anne-Marie THIBAUT

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal est ouvert à 20H50.

1 – APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL DU 26 AOUT 2017

Le compte rendu du Conseil Municipal du 26 août dernier est mis au vote.

Ce compte rendu est adopté à l'unanimité.

2 - DELIBERATIONS :

Nomination des agents de recensement.

Il est rappelé au Conseil qu'un recensement organisé par l'INSEE aura lieu dans la commune du 18 Janvier au 17 Février 2018. Il revient à la commune de nommer l'équipe de recensement qui, compte tenu du nombre d'habitants du village, comprendra 1 coordonnateur et au minimum 2 agents recenseurs.

Le Conseil a déjà retenu en séance du 6 Juin 2017 la candidature de Jean-Pierre GIRARD, comme coordonnateur, et l'a assortie d'une rémunération forfaitaire de 500 euros. Un arrêté du Maire a suivi pour entériner sa nomination.

Il est proposé maintenant au Conseil de valider la candidature des agents recenseurs. Compte tenu de l'expérience du précédent recensement (2013) l'équipe municipale trouve judicieux qu'il y ait au moins trois agents recenseurs ; en effet, s'ils ne sont que deux, en cas d'empêchement d'un des agents, la charge de travail est trop importante pour le seul restant.

4 administrés ont accepté que leur candidature soit portée devant le Conseil :

- Anne-Marie LESCHIER rue de la Garenne
- Bernard LESCHIER rue de la Garenne
- Christine GROETZINGER qui habite le Petit Nice sur la route d'Ury,
- Oscar BOCCI, rue de l'Eglise

Il est précisé qu'Anne-Marie et Bernard LESCHIER se partageront le même territoire et au niveau de la rémunération, demandent à n'être comptés que pour une part. Il est aussi rappelé que la Commune touchera une compensation pour sa participation au recensement. Son montant devrait être connu en Novembre.

Monsieur le Maire soumet chaque candidature au vote du Conseil

Les candidatures suivantes sont acceptées à l'unanimité :

Anne-Marie LESCHIER et Bernard LESCHIER

Christine GROETZINGER
Oscar BOCCI

Lors de la séance du Conseil du 6 Juin le Conseil a envisagé une rémunération forfaitaire de 300 euros par agent recenseur. Le Maire demande au Conseil de confirmer cette rémunération au bénéfice de Christine GROETZINGER, Oscar BOCCI et Bernard LESCHIER.

Le Conseil confirme à la majorité, 10 voix pour 2 voix contre, la rémunération forfaitaire de 300 euros pour ces trois agents.

Création d'un emploi permanent

Le Maire informe l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Compte tenu de l'avance grade d'un agent

Le Maire propose à l'assemblée :

La création d'un emploi au grade d'adjoint technique principal 2^{ème} classe à temps complet à compter du 01/07/2017.

Le conseil décide à l'unanimité :

- d'adopter la proposition du Maire
- de modifier ainsi le tableau des emplois,
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Devis Greuzat :

Monsieur le Maire présente aux conseillers le devis du cabinet Greuzat concernant la mission de maîtrise d'œuvre du renforcement du bas côté de la rue Creuse d'un montant de 5352€ TTC.

Les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité le devis Greuzat.

Achat d'une auto laveuse

Monsieur le Maire rappelle qu'Anne-Marie Thibaut, adjointe en charge, entre autre, de la gestion et de la maintenance des bâtiments communaux et du RPI souhaite que la commune se dote d'une auto laveuse pour faciliter le nettoyage du sol de ces locaux.

Après avoir consulté plusieurs fournisseurs, en avoir discuté avec d'actuels utilisateurs sur son lieu de travail, en avoir discuté avec le personnel communal, futur utilisateur, et obtenu une démonstration de deux modèles d'auto laveuses, elle a fourni aux conseillers 4 propositions avec leur documentation en indiquant où allait sa préférence.

Monsieur Gérard Moret, adjoint, conteste ce choix et a fourni aux conseillers des liens permettant d'aller consulter des documentations d'auto laveuses selon lui mieux adaptées.

Un débat technique auquel tous les conseillers qui le souhaitent pouvaient participer s'en est suivi. C'est donc en toute connaissance de cause que Monsieur le Maire les invite à délibérer sur la proposition d'Anne-Marie THIBAUT pour l'achat d'une auto laveuse Cleanfix modèle RA 431 IBC pour un montant de 3.400 euros HT. Il précise que toutes les documentations seront communiquées aux Villarons qui en feraient la demande en Mairie par mail, et que, si cette proposition était rejetée il superviserait une nouvelle étude.

Cette délibération est adoptée à la majorité : 9 voix pour, 3 contre.

Eclairage du city sport et du terrain de boule

Monsieur le Maire informe le conseil de l'étude de l'éclairage du city sport et du terrain de boule.

Il explique qu'une demande de subvention est en cours auprès du SDESM et que si celle-ci est refusée une autre demande sera faite au PNR. Dans le cas où ces deux demandes n'aboutissaient pas, ce projet serait abandonné.

Les membres du conseil municipal approuvent, à l'unanimité, ce devis de la société ENGIE – INEO pour un montant HT de 10.003,51 euros, sous condition d'acceptation d'une subvention.

Mise en place d'une vidéosurveillance au foyer annexe

Monsieur le Maire explique qu'il y a eu plusieurs larcins et occupations sauvages dans les locaux du Foyer annexe. Les différentes activités qui ont lieu dans ce bâtiment (cantine, médiathèque, animations diverses dans la salle dite des mariages, AG etc..) obligent à ce qu'un grand nombre de clés soient en circulation. La gestion de celles-ci est impossible. Après concertation avec les principaux occupants du foyer annexe, il apparaît qu'une vidéosurveillance des paliers du bâtiment soit la meilleure solution pour mettre fin à ses exactions.

Comme ce bâtiment est accessible à tous les habitants du village, voir des villages alentour, il n'est pas nécessaire de faire une déclaration à la Commission Nationale Informatique et Liberté (CNIL). Par contre une déclaration auprès de la préfecture est obligatoire. L'installation effectuée par une entreprise agréée doit souscrire à un certain nombre de conditions.

Monsieur le Maire demande au Conseil de confirmer le principe de la vidéosurveillance, et de le mandater pour mener à bien les démarches qui aboutiront à la présentation de devis soumis à l'approbation du Conseil.

Le Conseil approuve, à l'unanimité, ces décisions.

3 - INFORMATION

Vous allez prochainement recevoir, ou si ce n'est pas encore fait, vos avis de taxes foncières pour l'année 2017. Elles sont en légère hausse de 2%. Cette hausse est due uniquement à une augmentation de 6% du taux d'imposition de la taxe sur les ordures ménagères qui a été votée par le syndicat en début d'année. Cette hausse est due au coût du traitement des déchets suite à la dernière inondation subie.

Vous pourrez remarquer que suite au changement de communauté de communes, et aux taux communaux votés en mars 2017 votés par le Conseil, la commune et l'intercommunalité ont légèrement baissé le taux dans leur ensemble, comme vous pouvez le constater dans le tableau ci-dessous :

	Taux 2016 avis de taxe foncière	Taux 2017 avis de taxe foncière	Taux 2016 corrigé	Taux 2017 corrigé	Evolution
COMMUNE	15.72 %	16.27 %			
COMMUNAUTE DE COMMUNES INTERCOMMUNAUTÉ	0.597 %	0 %	16.317 %	16.27 %	-0.29 %
DEPARTEMENT	18 %	18 %	18 %	18 %	0.00 %
TAXES SPECIALES	0.652 %	0.652 %	0.652 %	0.652 %	0.00 %
TAXE ORDURES MENAGERES	16.30 %	17.30 %	16.30 %	17.30 %	6.13 %
TOTAL	51.269 %	52.222 %	51.269 %	52.222 %	1.86 %

RPI

Anne-Marie THIBAUT informe le conseil du passage à la semaine des 4 jours à partir de cette année scolaire. Le nombre d'enfants s'élève à 65 pour l'école primaire et 31 pour l'école maternelle. La bibliothèque pendant le temps de cantine est proposée le jeudi de 13 h à 13h20.

Jérôme CHAMPION a reçu la cage-trappe de l'association des amis de Mathurin pour attraper les chats errants. Elle est mise à sa disposition.

Remerciements des associations pour les subventions.

4 - TOUR DES COMMISSIONS

Monsieur Gérard Moret informe le conseil que l'appel d'offre du marché de maîtrise d'œuvre de la réhabilitation du 27 rue Gabriel Bachet a été lancé. La date limite de dépôt des candidatures est fixée au 22/09/2017 à 16h.

Concernant le financement de ce projet Monsieur le Maire explique que la DETR sera reconduite en 2018 et que, si le montant maximum que l'on peut attendre est de 203.820 euros, dans le contexte actuel il faut s'attendre à toucher moins. En ce qui concerne le contrat rural, l'acceptation définitive sera donnée au plus tard mi-novembre 2017.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et aucune question diverse n'étant soulevée, le Conseil est clos à 22H03.